

14 février 2019
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : rapports des gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**

Rapport de la Hongrie

Résumé**

Le rapport porte sur la période allant du 1^{er} août 2017 au 20 janvier 2019.

Fondement juridique

Le décret n° 303/2007. (XI. 14.) Korm sur l'établissement et l'enregistrement des noms géographiques officiels en Hongrie reste le fondement juridique de la normalisation des noms géographiques dans le pays et des activités du Comité hongrois des noms géographiques.

Conformément à ce décret, c'est à ce comité qu'il revient d'établir les noms des entités physiques (paysages, reliefs et éléments hydrographiques), des zones naturelles protégées et des réseaux de transport et de communication, ainsi que d'entités topographiques mineures dans les zones rurales, et de donner son avis sur les noms des divisions administratives, des localités et de leurs subdivisions, des lieux publics (rues, places) et des réseaux de transport mineurs. Il est également chargé de l'utilisation des exonymes et des noms se rapportant à des groupes minoritaires. Les décisions relatives aux noms administratifs, aux noms des localités et aux noms de lieux publics et de parties de localités relèvent du Parlement, de la Présidence de la République et des autorités locales, respectivement.

* GEGN.2/2019/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2019/53/CRP.53) a été établi par Tamás Koós, Gábor Mikesy, Attila Mártonfi et Béla Pokoly, qui travaillent au Comité hongrois des noms géographiques. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html.



Noms des divisions administratives

Régions définies par la nomenclature des unités territoriales statistiques de l'Union européenne

Le 1^{er} janvier 2018, la région de Hongrie centrale définie par la nomenclature des unités territoriales statistiques a été divisée en deux parties, à savoir Budapest et le comté de Pest.

Nom de comté

Le Parlement a décidé de changer le nom du comté de Csongrád en comté de Csongrád-Csanád. Cette décision entrera en vigueur en juin 2020.

Activités du Comité hongrois des noms géographiques

Depuis la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, le Comité a tenu six sessions, examiné 73 points et pris 37 décisions, notamment sur les sujets suivants :

- Noms de pays : le Comité a examiné deux propositions. La forme hongroise de l'Eswatini (Royaume d'Eswatini) est restée « Szváziföld/Szváziföldi Királyság » après l'annonce officielle du changement de nom du Swaziland. Le Comité n'a pas non plus appuyé le changement de la forme hongroise de « Fehéroroszország » en « Belarusz », car celle-ci est légitime d'un point de vue historique et ne pose aucun problème linguistique.
- Nouvel exonyme : le Comité a attribué le nom « Kazan » à la capitale de la république du Tatarstan (les formes utilisées auparavant étaient notamment Kazany, Kazány et Kazán).

Le Comité a pris d'autres décisions et exprimé d'autres opinions, principalement liées à des noms de lieux locaux, tels que des rues, des fermes et des ponts.

Nomenclature de la Hongrie

La nomenclature de la base de données hongroise est gérée par le Département de la géodésie, de la télédétection et des bureaux fonciers de l'instance administrative de Budapest. Le site Web du Département comporte quelques exemples en alphabet phonétique international, ainsi que des fichiers audio MP3, pour faciliter la prononciation et la transcription des noms¹.

Le projet de normalisation des noms géographiques figurant sur les cartes à l'échelle 1:10 000, mené dans le cadre de la nomenclature hongroise grâce à des travaux sur le terrain, concerne 70 % du pays.

Les données les plus récentes sur les zones d'habitation et les parties de zones d'habitation peuvent être consultées sur le site Web de l'Office central de statistique hongrois².

¹ Voir www.ftf.bfkh.gov.hu/portal/index.php/termekcink/magyarorszag-foeldrajzinev-tara.

² Voir www.ksh.hu/apps/hntr.egyeb?p_lang=EN&p_sablon=LETOLTES.